Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_159-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2025-159

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 décembre à 9h00, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 17 décembre 2025 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BIGOT, Maire.

Étaient présents :

M. Marc BIGOT Marc, M. Thierry LE CORRE, Mme Monique CAPITAINE, Mme Maguy BAQUE, M. Philippe HENNION, Mme Ludivine CRUAU, M. Alain ÉCHIVARD, M. Patrick HEMON, M. Quentin LE GAILLARD, M. Yann ALLOT, Mme Marie-Christine LE NOUENE, Mme Evelyne LE NEVE, M. Patrick VASSEUR, M. Claude GUILLOU, M. Jérôme BERDER, Mme Josette RAZER, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Hélène DERRIEN, M. Etienne LANG, M. Gilles HUARD, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS.

Pouvoirs :

M. François BESOMBES donne pouvoir à Mme Marie-Christine LE NOUENE,
Mme Elisabeth JANVIER donne pouvoir à Mme Hélène DERRIEN,
M. Eric MALLEJACQ donne pouvoir à M. Marc BIGOT,
Mme Sonia MARREC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE,
M. Fanch LE DOZE donne pouvoir à M. Thomas LE BON
Mme Annie MOULLEC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE
Mme Annick MARTIN donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU

Absentes :

Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Elena PATY, Mme Valérie GUILLOU

Secrétaire de séance : M. Antony LE BRAS

Nombre de conseillers : 33 en exercice, 23 présents, 30 votants.

Publication par voie d'affichage du 30 décembre 2025 au 2 mars 2026

CONVENTION SDEF – RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC TERRAIN STABILISÉ AUX SABLES BLANCS

M. Thierry LE CORRE, adjoint au Maire, expose :

OBJET DE LA NOTE :

La présente note a pour objet la convention pour la réalisation de travaux liés à la rénovation de l'éclairage public, au niveau du stade en stabilisé, situé au Parc des Sables Blancs sur la ville de Concarneau.

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Concarneau afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_159-DE

Rénovation des points lumineux – Stade *(stabilisé)* aux Sables Blancs

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation des projecteurs..... .....12 000,00 € HT

Soit un total de..... **12 000,00 € HT**

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : ..... 0,00 €

⇒ Financement de la commune :

- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation des projecteurs ....12 000,00 €

Soit un total de reste à charge pour la commune de..... .....**12 000,00 €**

ANNEXE JOINTE :

Convention

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, Environnement et cadre de vie en date du 6 novembre 2025.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **30 voix POUR**

- Décide d'accepter le plan de financement et le versement de la participation communale estimée à 12.000,00 €,
- Décide d'accepter la réalisation des travaux,
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

A Concarneau, le 30 décembre 2025,
Le Maire,
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Marc BIGOT
Date : 30/12/2025
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU